

**IMPORTANT  
POUR FAIRE ALLIANCE...  
... UNE CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE**



*Cette charte exprime l'alliance éducative qui réunit l'ensemble des membres de la communauté éducative (enfants et éducateurs). Elle concerne l'éducation, l'épanouissement et la croissance des jeunes. Elle permet à chacun de trouver sa juste place au sein de la communauté éducative et d'y collaborer activement. Cette charte est expliquée et remise à chacun dès son entrée dans l'établissement et plus particulièrement lors de l'inscription de l'enfant. Elle est réactivée lors de chaque rentrée lors de la remise du carnet de liaison. Elle permet de partir ou de repartir sur des bases solides et d'accorder les projets de chacun.*

**La communauté éducative** : Toute personne (adulte ou enfant) participant à la vie de l'école est membre de ce qu'on appelle la communauté éducative. Par son action, elle contribue à la bonne marche de l'établissement en adhérant aux valeurs et aux orientations éducatives, pédagogiques et pastorales, déclinées dans le projet d'établissement. **Chaque membre s'impose une exemplarité** en s'attachant à mettre ses qualités au service du collectif. Cependant, chaque erreur reconnue humblement se doit d'être vécue, pour chacun, comme une occasion de progresser.

La communauté éducative est constituée de personnes ayant des rôles distincts et complémentaires :

- **Les enfants** : ils sont au cœur du projet de l'établissement et c'est d'abord sur eux que porte l'attention de l'ensemble des adultes de l'école. Chaque élève est placé sous la responsabilité d'un enseignant référent. Les enfants sont aussi membres de la communauté éducative pour les raisons suivantes :
  - par leur investissement personnel dans les activités de l'école, par le soutien qu'ils apportent auprès des autres enfants, ils participent au développement de tous.
  - Ils s'efforcent de respecter les différents règlements (d'école, de cour, de classe, de restauration, de garderie...). Ainsi, par leur comportement, leur attitude, ils facilitent le "bien vivre ensemble" au sein de l'établissement.
  - A travers le "Conseil d'École", constitué d'élèves élus, ils prennent pleinement part, de façon démocratique, à la vie de l'établissement.
- **Les parents** : Ils sont les premiers éducateurs des enfants qui sont confiés à l'école. A travers le choix de l'établissement, ils adhèrent aux valeurs et priorités portées par ce dernier. A ce titre, **ils s'engagent à prendre part à la vie de l'établissement à travers**:
  - l'attention et l'accompagnement réguliers du travail et vécu scolaire de leur enfant. Ils assurent une collaboration bienveillante avec l'établissement pour résoudre toute difficulté rencontrée par eux-mêmes ou leur enfant. Pour les parents de l'Alliance, les questions éducatives ne sont pas sans intérêt.
  - Le respect des règles communes définies par le règlement intérieur.
  - Le respect et l'adhésion au projet d'établissement.
  - l'engagement de paiement de la contribution financière appelée par l'Organisme de Gestion, ainsi que les frais liés à la restauration et l'accueil périscolaire<sup>2</sup>.

Les parents sont aussi invités à témoigner de l'importance qu'ils accordent à l'école de leur enfant, à travers des engagements complémentaires :

- la participation ponctuelle ou régulière à des actions pédagogiques, éducatives et pastorales (devenir catéchiste, bénévole aux activités du midi, accompagnement de classes...),
- l'aide et le soutien ponctuel des associations de parents (APEL, OGEC) dans les actions qu'ils mettent en oeuvre. A ce titre, ils sont fortement invités à adhérer à l'Association de Parents de l'Enseignement Libre (APEL).
- en devenant membre actif de l'APEL ou de l'OGEC (Organisme de Gestion).

L'école :

- **Les enseignants** : Les enseignants sont les adultes qui mettent prioritairement leurs compétences aux apprentissages des élèves. Chaque enseignant est rattaché à un groupe d'élèves constituant sa "classe", mais il contribue activement à la réussite des élèves de son niveau, du cycle et de l'école. Au delà des apprentissages, par son action, il porte une attention constante à la cohérence éducative. Pour cela, il communique et échange régulièrement avec l'ensemble du personnel et intervenants de l'établissement. Ouvrant dans une école catholique, il prend part à la mission d'évangélisation, à la hauteur de son propre cheminement de foi. Les enseignants sont les premiers interlocuteurs des parents d'élèves à travers une information, une disponibilité et un dialogue réguliers.
- **Les personnels d'éducation et de service** : Ce sont des adultes qui, dans le poste qu'ils occupent, s'attachent à la bonne marche de l'établissement et au bien-être des enfants. Dès-lors qu'ils sont en lien avec ceux-ci, ils ont à coeur de participer, par leur attitude, à la mise en oeuvre du projet d'établissement. Ils n'hésitent pas à s'informer et se former pour accomplir au mieux les missions qui leur sont confiées.
- **Le chef d'établissement** : Avec l'aide de l'ensemble de la communauté éducative, représentée par le Conseil d'Établissement, il veille à la cohérence éducative de l'ensemble des temps de l'élève. Ses choix et arbitrages sont guidés par le projet d'établissement. Il est l'interlocuteur principal des partenaires de l'école : APEL, OGEC, délégués, paroisse, municipalité). Autant que faire se peut, il se met à l'écoute de chacun des membres de la communauté éducative.

Pour l'école de l'Alliance,  
Le Chef d'Établissement

Les responsables légaux

L'élève



**Hervé ROCAND**

#### Ce que l'école n'est pas :

- Une garderie ou un centre de loisirs...
- Le seul et unique lieu et moment pour l'éducation des enfants. La famille proche et élargie, les associations sportives et culturelles jouent elles aussi un rôle important !
- Une entreprise chargée de réaliser un Chiffre d'Affaire. La dimension financière ne concerne que la nécessaire participation des familles aux besoins actuels et futurs des élèves en terme de structure d'accueil (bâtiments).
- Une entreprise commerciale chargée de répondre aux exigences de sa « clientèle ». Les familles sont associées à l'établissement pour faire vivre le projet de l'établissement, pour leur enfant. Leur adhésion à ce projet est nécessaire.

